

**À l'attention des professeurs, des personnels de direction, des inspecteurs, des
personnels des divisions des examens et concours, des personnels des divisions des
systèmes d'information**

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la crise sanitaire, grâce au travail de tous, les élèves de notre pays ont pu poursuivre leur scolarité avec des adaptations permanentes.

Mais cette période de crise que nous traversons depuis deux ans continue, avec la diffusion du variant Omicron maintenant, à perturber en partie les enseignements et donc la préparation des élèves au baccalauréat. J'ai pleine conscience de ces situations qui suscitent des inquiétudes bien compréhensibles à quelques semaines du calendrier initialement prévu des épreuves de spécialité au lycée général et technologique.

Aussi ai-je souhaité consulter tous les acteurs concernés – représentants des lycéens, organisations syndicales, associations de professeurs, associations de parents d'élèves – afin de disposer de la vision la plus complète possible et, ainsi, de prendre les décisions les plus pertinentes au regard des conditions que nous connaissons. Je tiens ici à les remercier tous pour les propositions qu'ils ont formulées lors de ces échanges.

L'exigence de ne léser aucun élève, quelles que soient les conditions d'apprentissage rencontrées, ainsi que la volonté de reconnaître son engagement dans son travail scolaire et de lui garantir le parcours de formation le plus serein possible pour le préparer à son avenir sont notre boussole.

Il est donc primordial que, dans le contexte que nous connaissons, les élèves puissent préparer et passer le baccalauréat dans les conditions les plus favorables au regard des circonstances sanitaires. C'est pourquoi, au terme d'une large consultation, j'ai pris les décisions suivantes.

Concernant le baccalauréat général et technologique

Les épreuves écrites de spécialité initialement prévues en métropole les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 mars sont reportées au mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 mai. Les évaluations des compétences expérimentales (ECE) interviendront dans les jours suivants. Au vu des perturbations que subissent les lycées depuis plusieurs semaines du fait des nombreuses absences d'élèves et de professeurs touchés par la Covid, il est apparu en effet absolument nécessaire de modifier ce calendrier, non seulement pour garantir l'égalité des élèves dans leur préparation à l'examen, mais aussi pour garantir la bonne tenue de celui-ci dans un contexte sanitaire encore en stabilisation. Avec ce report de deux mois, les élèves pourront ainsi se préparer plus sereinement, et ce sur un programme d'examen inchangé. Les épreuves de spécialité reportées à la mi-mai se dérouleront en effet conformément au programme d'examen prévu pour mars.

Ces épreuves de spécialité comporteront des aménagements de leurs sujets, qui garantiront toujours un choix au candidat, que ce soit entre des questions ou entre des exercices. Il sera ainsi assuré de traiter un sujet sollicitant des contenus d'enseignement qu'il aura étudiés et

travaillés. Les deux jours précédant ces épreuves seront consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens, les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialité.

Dans le même objectif, celui de laisser le plus de temps possible aux élèves pour consolider leurs apprentissages, j'ai décidé que la passation de l'attestation de langues vivantes serait suspendue cette année et que le contrôle continu en cours de formation en éducation physique et sportive pourrait être ramené de trois à deux épreuves partout où cela sera nécessaire.

J'ai conscience que ce report des épreuves de spécialité modifie la remontée des notes dans la procédure d'orientation dans l'enseignement supérieur. Si les notes obtenues aux épreuves de spécialité ne pourront être prises en compte par les formations de l'enseignement supérieur, la plateforme Parcoursup disposera néanmoins des moyennes des élèves dans ces enseignements de spécialité, les acteurs de l'enseignement supérieur pourront ainsi les consulter et apprécier l'engagement des élèves dans ces enseignements, tout en considérant l'incidence du contexte sanitaire sur le contrôle continu.

Enfin, le report de ces épreuves de spécialité de la mi-mars à la mi-mai n'induit pas de modification sur les échéances ultérieures du calendrier du baccalauréat général et technologique. Les épreuves terminales de philosophie et du Grand oral pourront se dérouler comme prévu, ainsi que les concours auxquels certains élèves candidatent pour rejoindre des formations de l'enseignement supérieur. Les élèves et tous les acteurs de la communauté éducative disposent ainsi d'une pleine visibilité sur les prochaines échéances. Ils pourront également séquencer leur travail sans être pressés par une série continue d'épreuves. Nous répondons là à des demandes fortement exprimées : celles de pouvoir se projeter sur l'intégralité de l'année scolaire et de subir le moins de perturbations possible.

Les élèves en classe de première générale et technologique ont pu également rencontrer des difficultés pour préparer les **épreuves anticipées de français**. Afin qu'ils puissent disposer d'un temps plus important pour préparer l'épreuve écrite du jeudi 16 juin, j'ai décidé de réduire le nombre minimal de textes attendus dans le récapitulatif des œuvres et des textes étudiés pendant l'année :

- dans la voie générale, 16 textes et non plus 20, avec trois extraits au moins des œuvres intégrales au programme par objet d'étude, afin de soutenir la préparation des élèves à l'exercice écrit de la dissertation ; les professeurs pourront évidemment, selon les conditions de leur enseignement, mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours) ;
- dans la voie technologique, 9 textes, et non plus 12, selon la répartition minimale suivante : au moins trois textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées », auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude. Là encore, les professeurs pourront mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours).

Ainsi, si l'épreuve écrite de français demeure inchangée, les élèves disposeront d'un temps plus important pour se préparer à ses différents exercices.

**Concernant le certificat d'aptitude professionnelle et le baccalauréat professionnel
comme toutes les certifications professionnelles de l'enseignement scolaire**

Au lycée professionnel, j'ai décidé de reconduire les mesures adoptées l'année dernière pour la réalisation des **périodes de formation en milieu professionnel**, avec la même exigence : celle de proposer, face à la diversité des situations rencontrées dans le paysage multiple des spécialités professionnelles, et devant les difficultés de certains élèves à trouver des stages dans les secteurs touchés, une palette de réponses : redéfinition des seuils exigibles pour l'examen, assouplissement des calendriers de ces périodes, élargissement des lieux d'accueil à des secteurs professionnels connexes, organisation, dans les établissements, de mises en situation professionnelle valant PFMP lorsque celles-ci n'ont pu avoir lieu.

Tout en apportant de la souplesse dans le calendrier, cette mesure permettra de préserver pour les élèves et les équipes éducatives la visibilité de la session dont la programmation, le contenu et le format des épreuves ponctuelles pourront ainsi demeurer inchangés, à partir de la mi-mai pour les épreuves professionnelles selon les spécialités et de la mi-juin pour les enseignements généraux.

Avec ces aménagements, nous tenons compte des circonstances sanitaires qui ont touché les enseignements et affecté les apprentissages ; nous garantissons une préparation plus sereine à chaque élève et une pleine visibilité sur le calendrier de l'examen à tous les acteurs. Nous préservons l'esprit et le cadre fondamental du baccalauréat, symbole de l'accomplissement de la scolarité et tremplin vers l'enseignement supérieur.

Je sais pouvoir compter sur votre complet engagement dans la mise en œuvre de ces aménagements.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mon soutien et de ma confiance.

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

